

Paris, le 10 avril 2017 – 18h00

## ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS ATEME AU PEA-PME

ATEME (ISIN : FR0011992700), spécialiste mondial de la compression vidéo, confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014, à savoir :

- ☰ un effectif total inférieur à 5 000 salariés ;
- ☰ un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions ATEME peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

### Prochaine publication :

**Jeudi 4 mai 2017** : Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

---

### A propos d'ATEME

ATEME, un des leaders technologiques de la compression vidéo, fournit aux chaînes de télévision et aux diffuseurs de contenu des solutions logicielles d'encodage et de décodage de leurs flux vidéo. L'avance technologique d'ATEME permet à ses clients de bénéficier d'une qualité d'image exceptionnelle tout en réduisant leur consommation de bande passante.

S'appuyant sur plus de 10 ans de R&D internalisée, ATEME a largement contribué au lancement de HEVC (High Efficiency Video Coding), le nouveau standard de compression vidéo dont la généralisation à toute l'industrie vidéo constitue un fort potentiel de croissance pour ATEME.

Avec une présence commerciale dans 14 pays et un effectif de 170 collaborateurs dont plus de 70 en R&D en France, ATEME comptait près de 350 clients dans le monde entier en 2016 et a réalisé un chiffre d'affaires de 37,5 M€, dont 91% à l'international.

Libellé : ATEME - Code ISIN : FR0011992700 - Mnémonique : ATEME - Compartiment : C

**ATEME**  
Michel Artières  
Président-Directeur général

**RELATIONS INVESTISSEURS**  
Caroline Lesage  
Tel : +33 (0)1 53 67 36 79  
[ateme@actus.fr](mailto:ateme@actus.fr)

**RELATIONS PRESSE**  
Anne-Catherine Bonjour  
Tel : +33 (0)1 53 67 36 93  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)